



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021/2022

Les
CÉRÉALISERS
FRANÇAIS

PILERS D'UNE
SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE &
ÉNERGÉTIQUE
DURABLE

SOMMAIRE

EDITO	3
L'AGPB, AU COEUR DE L'ACTION	4
Chiffres clé des céréales	4
Tournée régionale de l'AGPB 2021 /2022	7
Une équipe en action	7
COVID ET GUERRE EN EUROPE UNE REALITE GEOPOLITIQUE - UNE PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE	9
DES PERTURBATIONS SANS PRECEDENTS SUR LES EXPLOITATIONS	10
Une moisson longue et complexe	10
Une éclaircie après 8 ans de résultats dégradés	11
L'envolée du coût des engrais	12
Des outils de gestion, la calculette ARVALIS	13
Loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs dite EGALIM 2	13
La relance française – soutenir les céréaliers et la filière	14
CONJUGUER PERFORMANCE ECONOMIQUE ET TRANSITIONS ECOLOGIQUES	15
PAC 2023/2027 et le Plan Stratégique National sur les rails	15
Trouver des solutions pour les Zones Intermédiaires	16
Défendre les moyens de production en grandes cultures	17
Varenne de l'eau	19
Loi « Climat et Résilience »	20
Les céréales bio en progression	21
ANTICIPER ET CONSTRUIRE DES SOLUTIONS POUR DEMAIN	22
Saisir les opportunités sur le carbone pour répondre aux enjeux climatiques	22
Contribution à la recherche et de l'innovation variétale	24
Etude stratégique Blé dur	25
Versun Green Deal Européen plus cohérent	25
Les céréaliers engagés pour la souveraineté énergétique	26
Authenticité, Visibilité et nouveaux modes d'expression pour une communication à 360°	27
Tisser un dialogue permanent avec les élus de la République	29
VISION 2030	32

EDITO



Eric THIROUIN
PRÉSIDENT DE L'AGPB

Chers Collègues, chers Partenaires, chers Amis,

Nous avons vécu une campagne intense, au cours de laquelle l'AGPB a eu le souci constant d'être à l'écoute du terrain et d'être à la manoeuvre sur tous les grands enjeux des céréaliers. Je voudrais en particulier insister sur notre mobilisation pour mettre en oeuvre la nouvelle PAC et préparer les échéances électorales de 2022.

La négociation du Plan stratégique national (PSN), qui décline la nouvelle PAC en France, a mobilisé toutes nos énergies pour répondre aux enjeux des grandes cultures. L'Etat a été à l'écoute de nos principales revendications, notamment sur le contenu des BCAE « bonnes conditions agricoles et environnementales » et la mise en place d'une certification environnementale permettant de mettre en oeuvre les nouveaux éco-régimes européens dans des conditions acceptables pour tous. Ce combat continue jusqu'à la mise en oeuvre opérationnelle de la PAC en 2023 ; il faut rester vigilant jusqu'au dernier moment, jusqu'au versement des aides !

Pour préparer les échéances électorales de 2022, nous avons formalisé nos propositions à l'attention des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives dans un document commun aux quatre associations spécialisées grandes cultures AGPB AGPM CGB et FOP. Notre message : **Les grandes cultures sont le pilier d'une souveraineté durable.** Nos propositions visent à permettre à l'agriculture française de relever le défi de la souveraineté alimentaire et énergétique, d'une part, et le défi de la durabilité d'autre part.

Tout le travail accompli cette année nous permet d'être en ordre de bataille pour affronter les conséquences de la guerre-russo-ukrainienne, qui déstabilise les marchés des céréales. Nous avons été capables de proposer en quelques jours une plateforme de revendications pour les grandes cultures qui a largement contribué à la mise au point du plan de résilience du Gouvernement même si certaines mesures auraient pu être d'emblée plus ambitieuses.

Au-delà de l'expression d'une solidarité totale à l'égard nos collègues agriculteurs ukrainiens, ces circonstances dramatiques nous permettent de marteler, en France et en Europe, l'ardente obligation de la souveraineté alimentaire, qui passe par l'exigence de Produire plus et de Produire mieux. Les événements récents donnent raison à la vision défendue par les céréaliers français depuis de nombreuses années.

C'est dans ce contexte que nous avons lancé une réflexion sur la feuille de route de l'AGPB à l'horizon 2030, car c'est lorsque les repères sont bousculés qu'il faut prendre le temps de la réflexion pour se doter d'une boussole fiable. C'est l'objet de ce travail, qui correspond à l'objectif constant de l'AGPB depuis près d'un siècle : anticiper pour ne pas subir.

L'action de l'AGPB, à votre service, est plus que jamais nécessaire. Vous pouvez compter sur mon engagement total, ainsi que sur celui de tous ses administrateurs !

L'AGPB, AU CŒUR DE L'ACTION

CHIFFRES CLÉ DES CÉRÉALES

112 000
PRODUCTEURS DE
GRANDES CULTURES

- **CÉRÉALES** (principalement blé et maïs) **70%**
- **OLÉO-PROTÉIGINEUX** **20%**
- **BETTERAVE INDUSTRIELLE** **4%**
- **AUTRES CULTURES** **4%**
- **JACHERES** **4%**

13
MILLIONS D'HA
source chiffres
Agreste 2018



1^{ER}

EXPORTATEUR
MONDIAL

de semences de maïs
et de céréales
à paille



1^{ER}

PRODUCTEUR
ET EXPORTATEUR
européen de blé
et de maïs



73 Mt

DE CÉRÉALES &
D'OLÉOPROTÉAGINEUX

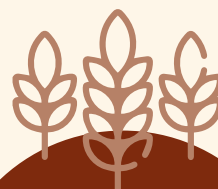
produites en 2021



1^{ER}

PRODUCTEUR
MONDIAL

d'alcool et d' éthanol
de blé et de
betterave



5^{ÈME}

PRODUCTEUR
MONDIAL

de blé

8 MILLIARDS
D'EUROS

d'excédent commercial céréalier



DES REPRÉSENTANTS DÉPARTEMENTAUX MOBILISÉS

Les sujets travaillés par l'AGPB au quotidien sont débattus, discutés et arbitrés avec l'appui des préconisations des commissions, bureaux, conseil d'administration et groupes de travail ou comités orchestrés toute l'année.

ADMINISTRATEURS ISSUS DES ORGANISMES DE COLLECTE	➔	CONSEIL D'ADMINISTRATION Composé, il débat des principaux sujets d'actualités, des actions à mener et décide du budget	BUREAU Piloté par le Président, il décide des orientations et des prises de position de l'AGPB
ADMINISTRATEURS ISSUS DES FDSEA	➔		

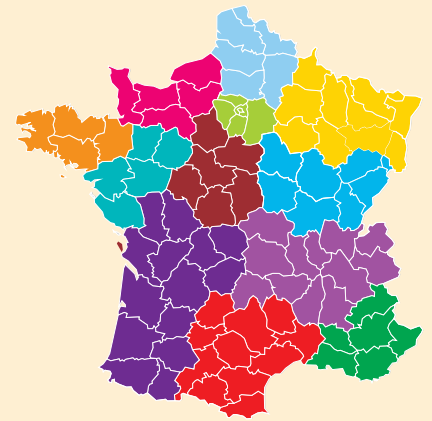
L'AGPB organise son travail quotidien au travers de plusieurs commissions et groupes de travail :

GROUPE PROSPECTIVES	Philippe HEUSELE
COMMISSION ENVIRONNEMENT	Benoît PIETREMENT / Olivier DAUGER
COMMISSION COMMUNICATION	Luc VERMERSCH
COMMISSION ECONOMIE DE L'EXPLOITATION	François JACQUES
COMMISSION EUROPE	Cédric BENOIST
COMMISSION SEMENCES	François JACQUES
COMMISSION BIOÉCONOMIE	
COMMISSION BLÉ DUR	Didier JEANNET
COMMISSION ORGES DE BRASSERIE	Didier LENOIR
COMITÉ BIO	Franck BLUTEAU
BUREAU COMMUN DES PAILLES ET FOURRAGES	Pol GRIFFON
CULTURIBLES	Philippe DUBIEF
GROUPE ZONES INTERMÉDIAIRES	Cédric BENOIST
GROUPE SORGHOS	Yvon PARAYRE



Les administrateurs de l'AGPB sont impliqués dans de multiples structures et organisations syndicales ou économiques au niveau national ou local au titre de leur fonction AGPB ou au titre de leurs autres mandats professionnels. Leur mobilisation respective au sein des différentes entités permet d'appuyer les convictions et ambitions des céréaliers français.

LISTE DES ADMINISTRATEURS EN 2021



JOSSERAND Thierry	01
DESGOUTTE Pierre	03
DUPRE Jean-Hugues	03
TRILLON Mathieu	63



DE LOISY Jacques	21
DUBIEF-BECHET Philippe	21
LENOIR Didier	21
EMERY Patrick	39
CONDAMINE Jean-Pierre	58
COUZON Philippe	71
GENNERAT Jean-Luc	89
ROUGEGRIZ Daniel	89



TESSIER Jean-Yves	35
-------------------	----



BOUVAT-MARTIN Bruno	18
JAMET Denis	18
BARRET François	28
DUPRE Jean-Marc	28
DUTEILLEUR Dorian	28
THIROUIN Eric	28
GUERIN Vincent	36
MALOU Claude	36
ROBIN Jean-Claude	37
LOISEAU Jean-François	41
VERNON Patrick	41
BENOIST Cédric	45
DELATTRE Flavie	45
FERRIERE Benoît	45



FOSSEPREZ Damien	08
LORIETTE Sébastien	08
FLOGNY Jean-Pierre	10
VIEILLART Emmanuel	10
GRIFFON Pol	51
PIETREMENT Benoît	51
PREVOTEAU François	51
JACQUES François	54
HANNEQUIN Jean-Guillaume	55
FISCHER Laurent	57
SIMON Denis	57
SCHNEIDER Christian	67
RIMELIN Laurent	68



DAUGER Olivier	02
DE BENOIST Henri	02
VASSANT Charlotte	02
PINTA Philippe	02
BOLLENGIER Denis	59
DUPONT Thierry	60
GRISON Christophe	60
BOURGEOIS Thomas	60
DEBUIRE Damien	62
BUE Laurent	62
HERNU Bertrand	62
DE VILLENEUVE Jacques	80
VERMERSCH Luc	80



FROT Frédéric	77
MILARD Cyrille	77
HEUSELE Philippe	77
GREFFIN Damien	91
ISAMBERT Jean-François	91



BOURSIQUOT Frédéric	17
RENAUDEAU Jean-Marc	79
THIROUIN Pierre-Yves	86



DE LESQUEN Geoffroy	14
CHOPIN Régis	27
LEVESQUE Amaury	27
PREVOST Jean-Pierre	61
DECLERCQ Antoine	76



JEANNET Didier	11
LAMASSE Jean-François	31
TRAN VAN Axel	31
CARDONA Christian	32
PONTIER Michel	34



MAZEL Bertrand	13
DE SAMBUCY Nicolas	13



BLET Christian	49
DUHAMEL Olivier	53
ROUSSEAU Dominique	72
BLUTEAU Franck	85
PORCHER Hugues	85



TOURNÉE RÉGIONALE DE L'AGPB 2021 | 2022

Mobilisés au quotidien pour défendre l'économie des céréaliers, l'AGPB et ses élus ont partagé leur implication lors d'une tournée régionale en revenant dans un premier temps sur les actions qui ont animé leurs travaux tout au long de l'année 2021. Ces rencontres régionales, résolument tournées vers l'avenir, ont été également l'occasion de décrypter et d'anticiper avec les élus de l'AGPB, des FRSEA ainsi que les acteurs économiques de chaque région, les grandes orientations de la filière céréales pour les prochaines années.

5 RENCONTRES RÉGIONALES RÉALISÉES :

NORMANDIE
GRAND-EST
HAUTS DE FRANCE
ILE DE FRANCE
OCCITANIE



UNE ÉQUIPE EN ACTION

L'équipe de l'AGPB, compacte, repose sur des collaborateurs motivés dont la compétence couvre les secteurs de l'économie, de l'agronomie, de l'environnement, de l'action syndicale, des politiques publiques nationales, communautaires, internationales et de la communication.

En 2021, l'AGPB a accueilli Xavier JAMET au poste de Responsable des affaires publiques, Grégoire DE LA ROUSSE, Chargé de Communication, et Philippe HELLEISEN, Directeur Général.



Philippe HELLEISEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

phelleisen@agpb.fr
01 44 31 10 01



Patrice AUGUSTE
DIRECTEUR
RELATIONS
TERRAIN

pauguste@agpb.fr
01 44 31 10 05



Martine JULLIEN
RESPONSABLE VEILLE
STRATEGIQUE ET
PROSPECTIVES

mjullien@agpb.fr
01 44 31 16 15



Nicolas FERENCZI
RESPONSABLE
ECONOMIE
ET RELATIONS
INTERNATIONALES

nferenczi@agpb.fr
01 44 31 10 97



Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE

clefebvre@agpb.fr
01 44 31 16 97



Théo BOUCHARDEAU
RESPONSABLE
JURIDIQUE
DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES
RSE

tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07



Xavier JAMET
RESPONSABLE
DES AFFAIRES
PUBLIQUES

xjamet@agpb.fr
01 44 31 10 04



Jérôme JOSSEAUX
DIRECTEUR
COMMUNICATION

jjosseaux@agpb.fr
01 44 31 10 39



Grégoire DE LA ROUSSE
CHARGÉ DE
COMMUNICATION

gdelaroussiere@agpb.fr
01 44 31 16 18



Géraldine DELÉCOLLE
ASSISTANTE
DE DIRECTION
GENERALE

gdelecolle@agpb.fr
01 44 31 16 82



Evelyn SARPONG
ASSISTANTE
DE DIRECTION
RELATIONS TERRAIN

esarpong@agpb.fr
01 44 31 10 77



Gildas COTTEN
DEBOUCHES
ENERGETIQUES
ET VALORISATION
BIOMASSE AGPB/AGPM

gildas.cotten@agpm.com
01 44 31 10 92



Anna GIANNINI
SECRETAIRE

agianinni@agpb.fr
01 44 31 16 60

COVID & GUERRE EN EUROPE

UNE REALITE GEOPOLITIQUE

UNE PRISE DE CONSCIENCE

POLITIQUE



30%

DES ÉCHANGES MONDIAUX DE CÉRÉALES

REPRÉSENTÉS PAR LA
RUSSIE ET L'UKRAINE
RÉUNIES

Les céréaliers et plus généralement les producteurs de Grandes Cultures sont touchés de plein fouet par les déséquilibres économiques de ce conflit tout comme les filières animales. Les conséquences ne se sont pas fait attendre : explosion des coûts de production, du prix des intrants et de l'énergie, et par conséquent des aliments du bétail, inflation des produits alimentaires, pénurie sur certaines matières premières.

L'agriculture et le secteur agroalimentaire français, déjà bouleversés par 2 années de pandémie, ont affronté un nouvel événement historique : une guerre aux portes de l'Europe impactant et impliquant des acteurs majeurs de l'agriculture mondiale.

Au-delà de la sidération qu'un événement comme celui-ci fasse sa réapparition et rappelle de tristes temps anciens, c'est tout l'approvisionnement alimentaire et énergétique du monde qui a été chamboulé.

La question de la souveraineté alimentaire et énergétique a été replacée au centre des débats de nos sociétés et particulièrement lors des dernières élections présidentielles. Portée depuis de nombreuses années par nos structures agricoles, la prise de conscience politique fut réelle et s'est fortement exprimée lors du dernier Salon international de l'Agriculture de Paris.

Cette guerre a montré une fois de plus l'importance stratégique de l'Agriculture qui produit :



**POUR NOURRIR
LES PEUPLES**



**POUR GARANTIR
LA PAIX ET LA STABILITÉ
SOCIOPOLITIQUE DES PEUPLES.**

L'AGPB aux côtés de la FNSEA et de ses partenaires ont insisté pour réinterroger les choix collectifs au niveau français et européen : donner aux agriculteurs les moyens de Produire plus et de Produire mieux reste d'une actualité flagrante. La décroissance de la production agricole serait une folie au regard des besoins pour nourrir les hommes, protéger le pouvoir d'achat des consommateurs et préserver la paix dans le monde.

DES PERTURBATIONS SANS PRECEDENTS SUR LES EXPLOITATIONS

UNE MOISSON LONGUE ET COMPLEXE

La récolte de blé tendre français 2021 est estimée à 35,5 Mt, soit environ +21% par rapport à la campagne dernière. Elle s'est révélée un millésime encourageant en dépit des aléas climatiques de l'année.

Une moisson climatiquement inédite qui a renforcé l'hétérogénéité selon les régions, les dates de récolte et les variétés. La météo a influé énormément sur les conditions et la durée de la récolte (gel du printemps, orages et inondations en juillet, impossibilité de rentrer dans les champs, épisodes fréquents de pluie début août) retardant dans la plupart des régions les dates de récolte.

L'organisation de la filière céréalière et son réseau de collecte (Coopération & négoce agri) ont permis de compenser les aléas de la récolte. La qualité des céréales françaises a été au rendez-vous lors de cette campagne avec une palette suffisante pour servir tous les marchés, des plus exigeants comme la meunerie jusqu'à l'alimentation animale.

PRODUCTION 2021


35,5 MT
DE BLÉ TENDRE

+21%*


11,5 MT
D'ORGES

+10%*


1,6 MT
DE BLÉ DUR

+19%*

* Par rapport à 2020

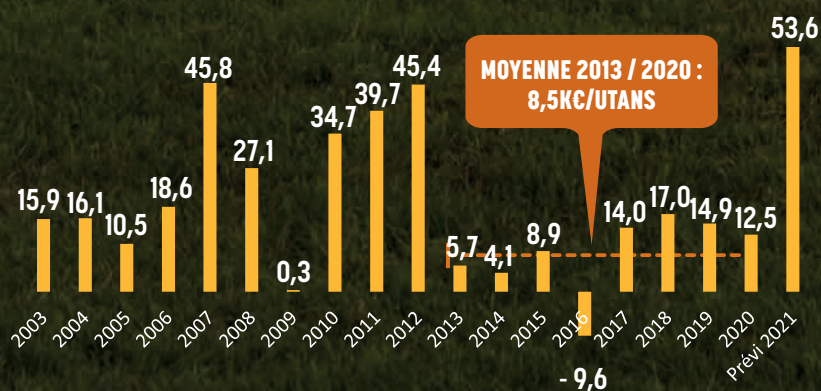
Sources Estimations FAM 11 mai 2022

UNE ÉCLAIRCIE APRÈS 8 ANS DE RÉSULTATS DÉGRADÉS

Après 8 années de résultats dégradés, les hausses de prix des grains ont permis au revenu des céréaliers de retrouver des couleurs en 2021. Mais cette conjoncture favorable a été vite ternie par une flambée des charges sans précédent, accentuée par le conflit ukrainien.

Si les cours des grains restent élevés en 2022/23, les résultats devraient rester favorables, permettant de se constituer une épargne de précaution, afin de se prémunir contre les risques d'effet ciseau en cas de retournement de prix, d'aléas, en contexte de charges élevées.

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT DES CÉRÉALIER
SPÉCIALISÉS (OTEX15) APRÈS MSA EN KC COURANTS/ UTANS



source : Agreste - RICA et prévisions Arvalis pour 2021

L'ENVOLEE DU COÛT DES ENGRAIS

Depuis le début 2021, le prix des engrais s'est envolé en Europe sous l'effet de la reprise post Covid puis de la guerre en Ukraine. Ils ont été multipliés par 3 à 4 pour les engrais azotés. Or avant la hausse, les engrais représentaient déjà 42 % des coûts des intrants des céréaliers français, 17% de leur chiffre d'affaires et 140% de leur revenu (moyenne 2013-19). Plusieurs facteurs sont en cause.

En premier lieu, une hausse de la demande mondiale à la suite de la reprise économique, avec une forte demande énergétique et alimentaire qui a tendu les prix des engrais et des transports maritimes puis ceux de l'énergie et des produits agricoles. Et à partir de mars 2022, la guerre en Ukraine a fait rebondir les prix mondiaux des engrais, la Russie et le Bélarus étant parmi les principaux exportateurs mondiaux et représentant 43% des importations d'engrais en Europe. Avec en parallèle, une concurrence insuffisante sur un marché européen de l'azote et du phosphore protégé, qui a fait monter les prix plus vite et plus haut que dans le reste du monde en pénalisant les céréaliers européens plus que leurs concurrents.

Cette protection du marché européen est due aux barrières douanières à l'importation à hauteur de 6,5% pour l'azote, auxquelles s'ajoutent des mesures anti-dumping sur l'ammonitrate (29 à 33 €/t) et la solution azotée (22 à 43 €/t). Mises en place par la Commission européenne à la demande des producteurs d'engrais, les taxes douanières et mesures anti-dumping ont bloqué le marché, réduisant la concurrence et nuisant gravement à la disponibilité des engrais. Une distorsion aberrante et inacceptable pour les céréaliers qui vendent leurs grains au prix mondial !

Depuis le printemps 2021, l'AGPB, avec l'appui de la FNSEA, du Copa-Cogeca, et de nombreux parlementaires européens, a fait entendre sa voix auprès du gouvernement français et des instances européennes pour limiter la hausse des prix et les risques de pénurie d'engrais. En déposant dès avril 2021 à la Commission européenne une demande de suspension des mesures antidumping frappant la solution azotée, qui fait l'objet d'une enquête dont nous attendons toujours la conclusion. Puis en demandant depuis octobre la suspension des droits de douane à l'importation des engrais azotés simples et composés. Enfin, face au rationnement de l'offre à partir de juin 2021, en suscitant la mise en place d'une cellule de crise et d'un plan de résilience au niveau national pour gérer la logistique des engrais et éviter les ruptures d'approvisionnement. C'est peut-être ce qui a permis d'éviter une réelle pénurie d'azote en 2021-22. Mais depuis la guerre en Ukraine, la situation s'est aggravée et la morte saison tarde à démarrer, ce qui crée pour le printemps 2023 un risque que la totalité des besoins annuels ne puisse être couverts. C'est pourquoi l'AGPB, au-delà de la suspension immédiate des barrières à l'importation, travaille également à court terme à des assouplissements réglementaires (décret stockage, REACH, Règlement UE 2019/1009, inhibiteurs d'uréase et de nitrification) ainsi qu'à des actions de sécurisation des acheteurs (calcullette Arvalis...) et des sources d'importations alternatives.

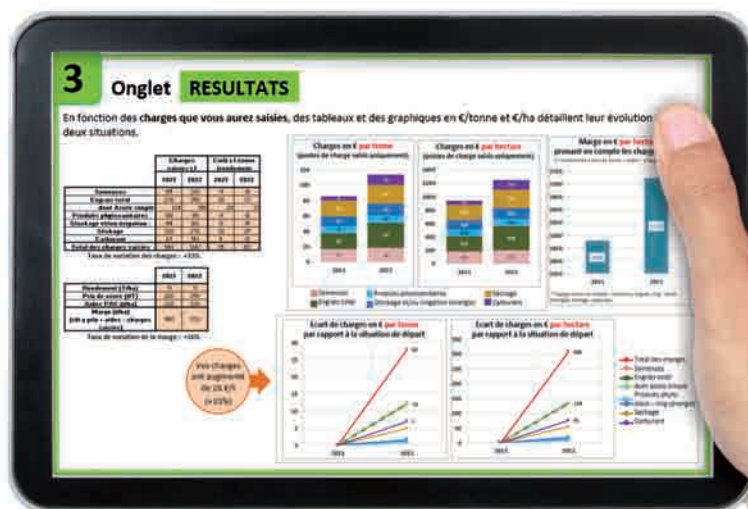


43%
**DES ENGRAIS IMPORTÉS
EN EUROPE PROVIENNENT
D'UKRAINE, BIÉLORUSSIE
ET RUSSIE**

NOUVEAU

DES OUTILS DE GESTION, LA CALCULETTE ARVALIS

Face à la flambée des charges variables qui a commencé en milieu d'année 2021, phénomène qui s'est accentué avec le conflit ukrainien, l'AGPB a mandaté Arvalis pour fournir aux agriculteurs un outil simple leur permettant de mesurer l'ampleur de cette conjoncture sur leur coût de production, et d'estimer l'impact sur leur marge culture. Cette calculatrice est destinée à sensibiliser les agriculteurs sur le risque d'effet ciseau qui pourrait se produire en cas de retournement des cours des grains, dans un contexte de charges restées élevées.



LA COMMISSION EUROPE DE L'AGPB

En 2022, l'ancienne Commission PAC de l'AGPB est devenue la Commission Europe. Sous la présidence de Cédric Benoist, ce changement de dénomination illustre la montée en puissance de l'activité européenne de l'AGPB qui, au-delà de la PAC puis d'autres réglementations européennes, s'est saisie avec force du dossier des engrais et des autres politiques (politique commerciale, Green deal...) qui se décident à Bruxelles plus qu'à Paris.

LOI VISANT À PROTÉGER LA RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS DITE EGAlim 2

L'AGPB a suivi avec attention l'examen de la loi dite « EGAlim 2 », qui vise à assurer une juste rémunération des producteurs dans une logique de construction du prix doit en « marche avant » à travers les principes de contractualisation pluriannuelle et de non-négociabilité du coût de la matière première agricole.

Tout en comprenant l'intérêt et l'importance du dispositif pour certaines filières, les producteurs de céréales ont toutefois été exemptés des principales clauses d'obligation de contractualisation pluriannuelle et de modalités de révision automatique des prix.

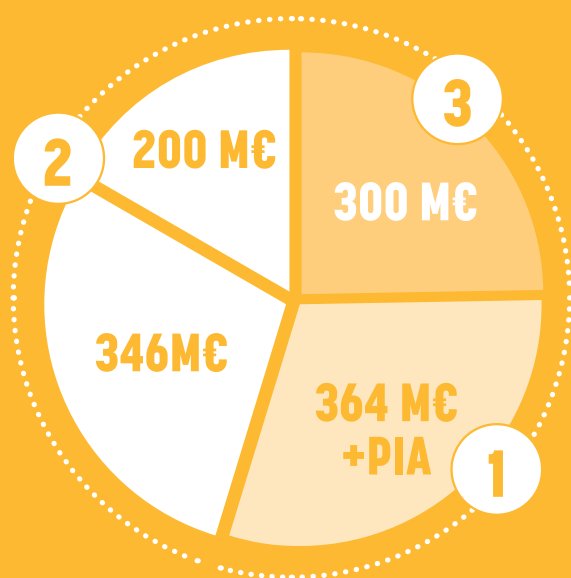
Celles-ci ne sont effectivement pas adaptées à la filière céréalière, qui est déjà très structurée et dans laquelle la construction du prix dépend notamment des variations sur le marché à terme.

L'AGPB s'est toutefois prononcée pleinement en faveur de l'application de cette loi, afin de soutenir les filières d'élevage touchées par la hausse des coûts de production, dont l'alimentation du bétail, dans le contexte dramatique du conflit russo-ukrainien.

LA RELANCE FRANÇAISE SOUTENIR LES CÉRÉALISERS ET LA FILIÈRE

Dès la fin 2020, le gouvernement français a lancé le plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. 100 milliards d'euros sont consacrés à ce plan de relance, dont 1,2 milliard pour le volet agricole. Plusieurs actions concrètes ont pu être financées dans ce cadre comme par exemple : les diagnostics carbone ; aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques...

FRANCE RELANCE



1 RECONQUÉRIR NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

2 ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION SAINTE, DURABLE ET LOCALE POUR TOUS LES FRANÇAIS.

3 ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE ET LA FORÊT FRANÇAISES DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE





CONJUGUER PERFORMANCE ECONOMIQUE ET TRANSITIONS ECOLOGIQUES

PAC 2023/2027 ET LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL SUR LES RAILS

Après plus de sept mois de «trilogie », un accord a été trouvé le 25 juin 2021 entre les colégislateurs sur le nouveau règlement PAC européen porteur d'une double rupture : une PAC moins économique et plus orientée sur l'environnement et le social d'une part, et une large renationalisation de la PAC d'autre part, avec une liberté presque illimitée de distribution par les Etats membres du budget d'aides qui leur est alloué, en fonction des régions, des secteurs de production et des objectifs. La position des agriculteurs, notamment céréaliers aura néanmoins été entendue sur certains points. Outre le maintien du budget en euros courants à 9,5 milliards pour la France hors cofinancement national (dont 8,9 milliards pour les paiements directs et le développement rural), des améliorations ont été obtenues à la dernière minute sur la BCAA 7 (Rotation des cultures en terres arables ouvrant la porte à la diversification et à la prise en compte des cultures intermédiaires) ou sur l'écorégime (budget limité à 25% des paiements directs). Enfin, les objectifs du Green Deal européen, encore en discussion et dépourvus de toute valeur juridique, ne sont pas intégrés dans la nouvelle PAC.

L'essentiel était ensuite de préparer une mise en œuvre française acceptable dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) de la France. Après un second semestre 2021 consacré à des négociations intenses menées en lien avec la FNSEA et une consultation publique en novembre, le projet de PSN envoyé pour avis par la France à la Commission européenne en décembre représentait probablement un moindre mal pour les producteurs de céréales en comparaison des réformes précédentes.

Le projet de PSN acte d'une part une stabilité de l'allocation des paiements entre secteurs de production, après le «rééquilibrage» aux dépens des grandes cultures en faveur de l'élevage de ruminants mis en place lors des réformes précédentes. Et d'autre part, dans le cadre du durcissement général des normes environnementales prévu par le règlement européen, la mise en œuvre française s'abstient de toute nouvelle surtransposition dans la conditionnalité (BCAE 7 et 8) comme dans le nouvel écorégime, ce qui limitera les baisses de production induites par la réforme.

Les céréaliers ont notamment œuvré à la mise en place de la 3^{ème} voie « Certification » de l'écorégime, qui permettra d'accéder au niveau «standard » par la future certification environnementale «2+ », pour laquelle l'AGPB a participé activement à la rédaction du cahier des charges s'appuyant sur l'agriculture de précision. De même, l'AGPB s'est fortement mobilisée dans la rénovation du cadre de la Haute valeur environnementale (HVE) au sein de la Commission nationale de la Certification environnementale (CNCE).

Ce combat n'est pas terminé puisque la Commission européenne a répondu à la France le 31 mars 2022 par une lettre d'observations qui critique la France pour l'insuffisance de ses objectifs environnementaux. Une nouvelle concertation est donc en cours au niveau français concernant la réponse de la France, et l'AGPB fait preuve de la plus grande vigilance pour éviter tout nouveau recul, notamment sur la BCAE 7 (rotation/diversification des cultures), la voie certification de l'écorégime, la couverture des sols (BCAE 6) ou l'entretien des haies (BCAE 8).

TROUVER DES SOLUTIONS POUR LES ZONES INTERMÉDIAIRES

L'année 2022 a vu se dérouler les ultimes négociations au niveau des régions sur la mise en place des MAEC pour la période 2023-2027. L'AGPB qui porte ce dossier des zones intermédiaires depuis plusieurs années, est restée particulièrement mobilisée en appui aux administrateurs des régions concernées pour informer les administrateurs sur les ajustements possibles de zones éligibles, sur les critères restant à fixer localement et sur la vigilance à avoir en matière de cofinancement de ces MAEC à enjeu eau que le Ministre Julien de Normandie s'est engagé à doter de 30 M€ à l'usage exclusif des entreprises agricoles de grandes cultures et polyculture élevage des zones intermédiaires.



LA BIODIVERSITÉ CRÉER DES SYNERGIES GAGNANT GAGNANT



Le Salon International de l'Agriculture a été l'occasion d'inviter les partenaires de l'expérimentation en Nouvelle Aquitaine à une restitution partielle du projet mené avec l'Association NOÉ, la Coopérative OCEALIA, et la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle Aquitaine. En effet, depuis maintenant plus d'un an, nous évaluons plusieurs pratiques agricoles en faveur de la biodiversité en plaine de grandes cultures grâce à des indicateurs de suivi développés par NOÉ. Ce projet a pour ambition de sensibiliser les agriculteurs locaux et les conseillers agricoles à l'enjeu biodiversité. L'objectif à terme est de diffuser largement les enseignements de cette étude à l'ensemble des acteurs agricoles et de fournir des indicateurs de suivi robustes et fiables à l'échelle de l'exploitation agricole.



Agriculture et biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

La préservation de la biodiversité est un enjeu sociétal majeur. L'un de ses aspects, le milieu agricole est l'un des plus menacés. La prise de conscience au sein du secteur est pourtant avérée, mais le sujet reste difficile à appréhender, du fait de sa complexité, et notamment de la difficulté à mesurer la biodiversité, en raison de la diversité et de la complexité des écosystèmes agricoles. C'est pourquoi les acteurs du secteur agricole ont décidé de se mobiliser pour mesurer la biodiversité agricole et les écosystèmes, au sein de la transition agroécologique.

C'est dans ce contexte que l'Association Générale des Producteurs de Bé, la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, la coopérative Océalia et l'association Neel se sont réunies dans un projet commun, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine (appel à projets « Nature et Transition », avec deux objectifs principaux) :

- Élaborer le référentiel de bonnes pratiques agricoles issues d'un travail réalisé par l'Office Français de la Biodiversité et l'AGPB – Célébrer et Biodiversité, une synergie à réaffirmer – au regard de la préservation de la biodiversité : la couverture permanente des sols et la diversité des rotations visant à améliorer la résilience des écosystèmes ;
- Sensibiliser les agriculteurs locaux et les conseillers agricoles à l'usage biodiversité avec l'objectif de diffuser largement les enseignements de cette étude à l'ensemble des acteurs agricoles de Nouvelle-Aquitaine et d'assurer que les connaissances de la biodiversité de la région des Indicateurs de suivi agricole et faibles à l'échelle de l'exploitation agricole.

Périmètre et déroulé du projet

15 parcelles de 5 agriculteurs réparties entre la Charente et la Charente-Maritime	6 Indicateurs de suivi des pratiques et 8 Indicateurs d'état de la biodiversité
2 stagiaires et 2 expertes naturalistes (biologie des sols, entomologie, ornithologie)	2 campagnes de suivi (2021-2022)

Levée – Activité microbienne **Niche à abeilles sauvages** **Réseau pour auxiliaires et ravageurs**

Premiers résultats

Un premier bilan intermédiaire a été réalisé en février pour présenter les résultats des relevés de la première année de suivi, et recueillir les retours des différents participants, en particulier les agriculteurs et les salariés de la coopérative. Ces données ont pu découvrir la diversité des espèces présentes sur les exploitations, un résultat qui a permis de préserver et de développer, et les interactions avec certaines de leurs pratiques. Ils ont partagé le souhait d'approfondir certaines parties du projet : mieux caractériser la couverture des sols et la diversité de la mosaïque, décrire des protocoles d'action pour préserver la vie du sol et les auxiliaires, etc.

Bonne représentation d'auxiliaires, des auxiliaires très efficaces (20% de la diversité)

Une forte attractivité des parcelles de bé sur les populations d'auxiliaires régulateurs des pucerons

La couverture des sols et la diversité des rotations semblent agir positivement sur la vie microbienne

Des abondances et diversités d'abeilles sauvages et papillons encourageantes au global

Les suivis seront reconduits en 2022, et pour les partenaires, ce projet ne s'inscrit pas uniquement à un horizon de temps limité à deux ans. Les inventaires de biodiversité prennent plus de valeur quand ils sont réalisés régulièrement sur une période plus longue. Ils s'accompagnent également d'une montée en compétences progressive chez les conseillers et agriculteurs qui, au fil du temps, perçoivent mieux les interactions entre pratiques agricoles et biodiversité. C'est cet objectif qui est donc d'inspiration des moyens de permettre une d'élargir la démarche autour des quatre partenaires et donc d'identifier un modèle économique viable autour d'un dispositif d'évaluation optimisé.

Contacts : Philippe Stordeur - philippe.stordeur@charente.fr / Théo Bouchard - bouchard@neel.fr / Mathilde Lancelot - mathilde.lancelot@agpb.fr / Pauline Lenoir - plenoir@neel.fr



A plusieurs occasions, l'AGPB est intervenue avec l'OFB à différents rendez-vous comme au Congrès mondial de la nature en septembre 2021 et de l'Université Populaire de la Biodiversité en novembre 2021.

L'AGPB et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont réalisé un guide autour de fiches thématiques pour favoriser la biodiversité dans les champs cultivés.

Ces fiches portent sur les thèmes suivants : **optimisation des bordures de champs, mosaïque de cultures, aménagements favorables aux auxiliaires et à la biodiversité, entretien de zones herbacées, protection de la biodiversité lors des travaux agricoles, maintien des chaumes en interculture, augmentation de l'effet de lisière, couverture des sols, aménagement des bâtiments d'exploitation.**



Enfin, l'AGPB se mobilise dans la création d'un **label Européen AgriLife** autour de la biodiversité avec l'organisation **ELO (European Landowners' Organization)** pour promouvoir et faire reconnaître des pratiques agricoles pragmatiques et permettant d'allier protection de la biodiversité et économie.

DÉFENDRE LES MOYENS DE PRODUCTION EN GRANDES CULTURES

L'AGPB s'est fortement mobilisée pour défendre les moyens de production en grandes cultures. Parallèlement à son action sur les engrais, elle milite pour une réglementation européenne autorisant l'usage des nouvelles techniques d'édition génomique (NBT). En France, elle a notamment participé aux groupes de travail sur le glyphosate, les néonicotinoïdes, la directive nitrates, les zones de non-traitements (ZNT), interdiction de produits phytosanitaires en zone NATURA 2000... Autant de dossiers qui ont mobilisé les élus de l'AGPB pour dénoncer des mesures franco-françaises pesant sur les exploitations céréalières. Aucune étude d'impact n'a été faite et il a fallu expliquer les conséquences par des éléments techniques et économiques en s'appuyant sur les instituts techniques.

COMMISSION ENVIRONNEMENT
REGARDER
VERS L'AVENIR

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE MULTIPLICATION DES RECOURS DES ONG

Une nouvelle forme de militantisme se développe avec la multiplication des recours juridiques portés par les ONG pour défendre la cause environnementale. Cette approche a été particulièrement abordée et expliquée lors de la Nuit du Droit où participait Olivier DAUGER. Le droit est indispensable pour faire société toutefois les entreprises de surcroît les exploitations agricoles ont besoin de se projeter et évoluer dans un cadre clair et précis. Or, la multiplication des normes et la non transversalité de la réglementation amènent parfois à des contresens. L'AGPB a porté le principe de simplification des normes agricoles et de non surtransposition des règles européennes.

CONTRAT DE SOLUTIONS
L'AGPB MOBILISÉE POUR
DÉPLOYER LES SOLUTIONS
SUR LE TERRAIN

PROTECTION DES CULTURES

Des solutions pour réussir votre transition !



Les co-présidents Olivier DAUGER et Benoit PIETREMENT ont souhaité organiser les réunions de la Commission environnement de l'AGPB en deux temps : une première partie est ainsi consacrée aux sujets d'actualité qui permettent le suivi des dossiers environnementaux et une seconde partie axée sur l'innovation. A ce titre, plusieurs intervenants ont pu présenter les enjeux autour de la robotique, la RSE, l'innovation variétale, le biocontrôle...

Benoit PIETREMENT, élu en juin 2021 Secrétaire Général du Contrat de Solutions au côté d'Hervé LAPIE, Président de la structure pour aider au déploiement de solutions dans les départements.

VARENNE DE L'EAU

Le 28 mai 2021, Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, ont lancé le **Varenne agricole de l'eau** et de l'adaptation au changement climatique. Cette initiative, qui a rassemblé **pendant neuf mois de travail plus de 1 400 participants et 520 organismes**, a pour objectif **l'adaptation et la protection de notre agriculture** aux défis du changement climatique. Les travaux se sont articulés autour de trois groupes thématiques (GT) :

GT 1:

SE DOTER D'OUTILS D'ANTICIPATION ET DE PROTECTION DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE GLOBALE DE GESTION DES ALÉAS CLIMATIQUES.

GT 2:

RENFORCER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE DANS UNE APPROCHE GLOBALE EN AGISSANT NOTAMMENT SUR LES SOLS, LES VARIÉTÉS, LES PRATIQUES CULTURALES ET D'ÉLEVAGE, LES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES ET L'EFFICIENCE DE L'EAU D'IRRIGATION.

GT 3:

PARTAGER UNE VISION RAISONNÉE DES BESOINS ET DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES EN EAU MOBILISABLES POUR L'AGRICULTURE SUR LE LONG TERME : RÉALISATIONS, AVANCÉES ET PERSPECTIVES.

L'AGPB s'est fortement mobilisée, notamment à travers des contributions insistant sur les besoins d'accompagnement des producteurs dans la lutte contre le changement climatique, de nécessaire protection de leurs productions face à ce même changement. Nous avons également insisté sur l'importance de la priorisation de l'accès à l'eau pour les activités agricoles.



Le 1^{er} février 2022, les pouvoirs publics ont présenté les conclusions du Varenne, avec un certain nombre d'avancées à souligner :

UNE RÉFORME D'AMPLEUR DE L'ASSURANCE AGRICOLE

avec la présentation puis l'adoption du Projet de loi réformant les outils de gestion des risques climatiques en agriculture.

DES FINANCEMENTS SIGNIFICATIFS

visant à assurer l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique, notamment à travers France Relance et France 2030.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE RENFORCER LES PROJETS

de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), mais qui reste à concrétiser à date.

L'AGPB suivra de près la traduction de ces travaux, notamment en lien avec le futur délégué interministériel en charge du suivi des conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique dont le poste a été créé par décret le 23 avril 2022.

Le 22 août 2021, la loi « Climat et Résilience » a été promulguée par le Président de la République après un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat en Commission Mixte Paritaire. Ce texte de loi, qui fait échos aux travaux menés par la Convention citoyenne pour le Climat, a ainsi achevé son examen de cinq mois, avec près de 350 articles. Un certain nombre d'entre eux concernent tout particulièrement notre profession. Aussi, **l'AGPB s'est pleinement mobilisée, en lien avec la FNSEA, afin que nous soyons entendus par le Gouvernement et les parlementaires tout au long de l'examen du Projet de Loi.**

Face à certaines mesures que nous pourrions considérer comme relevant de l'idéologie de la décroissance, nous nous sommes engagés à travers des propositions alternatives en faveur d'une **écologie de l'emploi, de l'innovation et de la croissance**. Même si nous partageons naturellement les objectifs en faveur du climat et de la protection de notre environnement, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel texte qui rajoute des contraintes à celles déjà existantes. **Nous salvons toutefois une prise en compte des spécificités de notre secteur**, notamment issue des travaux du Sénat.

UNE ÉVENTUELLE REDEVANCE SUR LES ENGRAIS MINÉRAUX AZOTÉS

Comme nous l'avions souhaité, le texte de loi renforce tout d'abord le volet « accompagnement » des exploitants dans l'objectif de réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote à travers un Plan national dédié. Ce Plan établira un inventaire des technologies disponibles, des financements publics et des mesures destinées à la recherche, à la formation et au soutien des exploitants dans la démarche de réduction desdites émissions. Si, dans un délai de deux ans, les objectifs de réduction définis par une trajectoire ne sont pas atteints, il est alors envisagé de mettre en place une redevance sur l'usage des engrais azotés minéraux. Toutefois, nous avons obtenu qu'une telle démarche devra veiller à préserver la viabilité économique des filières et à ne pas accroître les distorsions de concurrence avec nos voisins européens.



CERTIFICATION ET RESTAURATION COLLECTIVE

Nous regrettons que la loi ait avancé la date limite d'éligibilité des produits de certification environnementale de niveau 2 à la liste des produits dits de « qualité et durables » pouvant faire l'objet des 50% servis dans la restauration collective. Ils ne seront désormais plus éligibles à partir du 31 décembre 2026, au lieu de 2029 initialement. En revanche, cette liste a été élargie aux produits dont l'acquisition a été fondée « sur les performances en matière de protection de l'environnement et de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture. »

LES GRANDS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Nous nous félicitons de l'introduction de nouvelles ambitions, essentielles, dans la liste des grands objectifs de la politique agricole et alimentaire française. Elle se devra désormais de :

RECONNAÎTRE ET MIEUX VALORISER
les externalités positives de l'agriculture, notamment en matière de services environnementaux et d'aménagement du territoire

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENVIRONNEMENT

Ce volet du Projet de loi, qui vise à sanctionner les atteintes « graves et durables » à l'environnement, notamment à travers le « délit d'écocide » a été modifié afin de lever certaines incohérences dans le montant des peines. Nous restons cependant très vigilants quant à l'application de ce chapitre, afin qu'il ne soit pas dévoyé en ouvrant des contentieux qui n'auraient pas lieu d'être.

L'AGPB suit de près l'application de ces dispositions et reste naturellement mobilisée afin de défendre les intérêts des producteurs, avec l'ambition d'allier performances économique et environnementale dans un cadre de concurrence loyale.

PRÉSERVER
les agriculteurs de la concurrence déloyale de produits importés issus de systèmes de production ne respectant pas les normes imposées par la réglementation européenne.

LES CÉRÉALES BIO EN PROGRESSION

LES GRAINS BIO : DE QUOI PARLE-T-ON ?

EN 2020



20 168

PRODUCTEURS
DE GRAINS BIO

↑ +16%
EN UN AN



668 508 HA

DANS TOUTE LA FRANCE

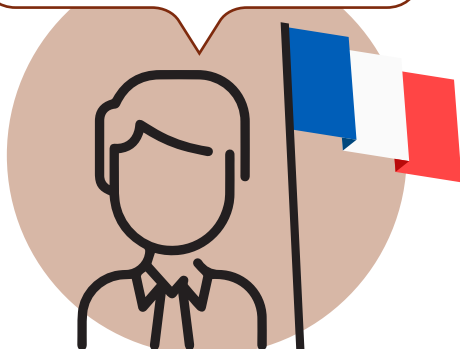
Céréales, oléagineux, protéagineux ou encore légumes secs, **LES GRAINS BIO SERVENT AUSSI BIEN À L'ALIMENTATION HUMAINE QU'ANIMALE.**



LES GRAINS BIO : LA FILIÈRE FRANÇAISE LA PLUS DYNAMIQUE EN BIO

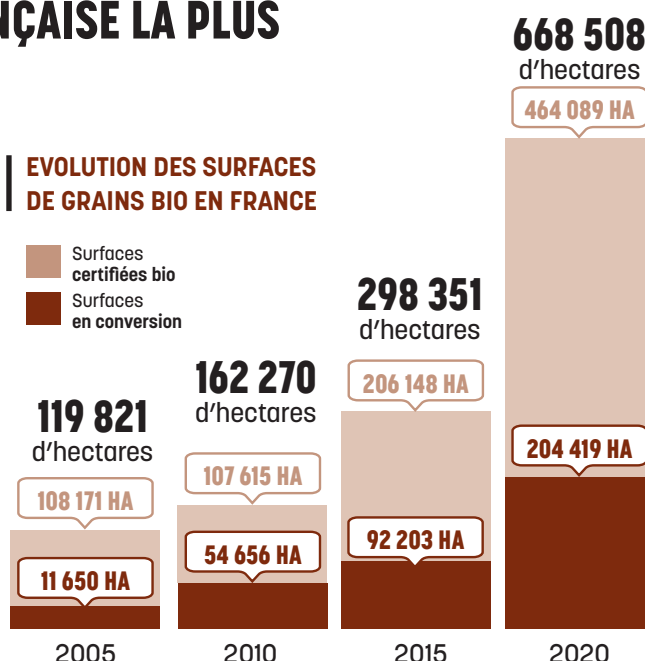
UN TIERS DES SURFACES
EST EN CONVERSION.

En 10 ans, la France est devenue auto-suffisante en céréales bio.



EVOLUTION DES SURFACES DE GRAINS BIO EN FRANCE

Surfaces
certifiées bio
Surfaces
en conversion



CONTRAT DE SOLUTION

Les 44 partenaires dont l'AGPB fait partie ont identifié plus de 300 pistes solutions durables, existantes ou d'avenir, techniquement accessibles. Le contrat de solutions comporte à ce jour 105 fiches solutions prêtes à être déployées sur le terrain. Son objectif : agir sur l'ensemble des leviers qui permettront de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires par les pratiques agronomiques, l'amélioration des plantes, le numérique, robotique et agroéquipements, le biocontrôle, ou encore le conseil, et la formation.

ANTICIPER ET CONSTRUIRE DES SOLUTIONS POUR DEMAIN

A person is seen from behind, standing in a field of tall grass or reeds. They are looking out over a vast landscape towards a bright, hazy horizon, likely at sunset or sunrise. The sky is a deep orange and yellow, and the overall scene is bathed in warm, golden light. The person's silhouette is dark against the bright background.

SAISIR LES OPPORTUNITÉS SUR LE CARBONE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Fort de la reconnaissance par les pouvoirs publics du Label Bas Carbone en grandes cultures. Il s'agit de valoriser le changement de pratiques par une méthode qui génère des crédits carbone et qui démontre une véritable trajectoire de progrès. Un crédit carbone est une sorte de « carotte » pour encourager des efforts supplémentaires qui doivent donc obtenir une rémunération spécifique. Dans ce contexte, les producteurs de grandes cultures ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique pour valoriser de manière volontaire les bonnes pratiques « bas carbone » au sein de leurs exploitations. A ce titre, l'AGPB a fortement milité pour la création d'une plateforme commune de ventes de crédits carbone regroupant les associations spécialisées des filières grandes cultures et animales.

PROJET DE LOI RÉFORMANT LES OUTILS DE GESTION DE RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE

Dans la dynamique du Varenne de l'eau et du changement climatique et dans la lignée des Rapports de Monsieur le Député Frédéric Descrozaille présentés au mois d'avril et juin 2021, le Gouvernement a présenté un Projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture le 1er décembre 2021. L'objectif de ce texte, applicable dès le 1er janvier 2023, est d'assurer **la résilience des exploitations dans un contexte de multiplications des aléas climatique via le développement de l'assurance récolte et la réforme des calamités agricoles.**

Tout en sauvant l'architecture proposée qui repose sur la notion de partage du risque entre l'Etat, les agriculteurs et les assureurs, l'AGPB s'est mobilisée lors de l'examen du texte au Parlement pour que l'incitation à l'assurance soit effective. Ainsi, nous avons immédiatement appelé à **l'application complète du Règlement « Omnibus »**, sur toutes les productions et pour tous les types de contrats, notamment pour ceux dit « à la culture » : un seuil de déclenchement à 20% et une subvention des primes d'assurances à hauteur de 70%.

Le texte de loi adopté à la suite d'un accord de l'Assemblée nationale et du Sénat en Commission Mixte Paritaire (CMP) le 18 février 2022 **a répondu en partie à nos attentes.** Le Projet de loi initial a ainsi été transformé en **Projet de loi d'orientation** qui fixe un objectif d'application de l'« Omnibus » pour toutes les cultures pour les trois années à venir. Cette demande de longue date du monde agricole devra toutefois désormais **être retranscrite dans les actes réglementaires** à venir.

Concernant les risques de plus grande ampleur dits « exceptionnels », l'AGPB a reconnu **tout l'intérêt d'un dispositif rénové** et reposant sur la solidarité nationale, auxquels les céréaliers sont désormais éligibles. Toutefois et attachés au principe d'égalité, l'AGPB **s'interroge néanmoins sur l'objectif de différenciation des seuils de déclenchement**, en fonction du développement de l'offre assurantielle par culture. Il ne faudrait pas qu'une telle approche soit de nature à ralentir le développement de l'assurance MRC et soit pénalisante pour les filières déjà engagées.

Le dossier gestion des risques est porté par l'AGPB depuis de nombreuses années. Après les améliorations obtenues sur l'épargne de précaution (DEP) en 2019, l'annonce du projet de loi dans le cadre du Varenne de l'eau et la promesse du Président de la République de doter de 600 M€ les outils de gestion des risques rénovés ont posé les bases d'une amélioration significative de l'incitation à l'assurance récolte. Après avoir

obtenu en 2018 au niveau européen la possibilité de mieux subventionner l'assurance récolte jusqu'à une franchise de 20% (au lieu de 25% actuellement), et ce avec une subvention de 70% du montant de la cotisation d'assurances (accord dit « omnibus »), l'AGPB s'est fortement mobilisée pour convaincre d'appliquer ces avancées au secteur des grandes cultures, alors que le rapport du député Descrozaille favorisait avant tout la prairie et l'arboriculture. Il s'agit pour l'AGPB d'inciter à s'assurer au même prix que l'assurance actuelle pour une meilleure couverture du risque climatique, grâce à l'intervention d'un fonds de solidarité nationale qui permettra de faire bénéficier tous les producteurs de grandes cultures d'indemnisations pour pertes exceptionnelles, alors qu'ils en étaient exclus depuis 2010, et de voir une part de leur cotisation d'assurances prise en charge par la solidarité nationale.

Après l'annonce de fléchage des crédits FEADER du 2^{ème} pilier à hauteur de 186 M€ au lieu de 136 M€ actuellement, les fondations d'une consolidation de l'assurance récolte sont bien posées mais il a fallu œuvrer pour que le dispositif du projet de loi en permette effectivement la mise en œuvre.





CONTRIBUTION À LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION VARIÉTALE

Rappelons d'abord qu'il existe dans notre pays un « droit » sur la création de variétés (perçu par la SICASOV pour le compte des obtenteurs). Ainsi, lorsqu'un agriculteur souhaite ressemer une variété pendant les 25 ans où elle est protégée, il doit contribuer à la recherche pendant 25 ans .

Faute d'accord entre les représentants des producteurs et des obtenteurs sur la valorisation de la semence, des procès ont eu lieu pendant de nombreuses années contre les agriculteurs utilisant des semences de ferme de variétés protégées, débouchant sur de fortes amendes.

En 2001, pour défendre les producteurs et le droit de faire de la semence à la ferme, l'AGPB a souhaité participer à la création d'un système pour que les semences de ferme contribuent à la recherche variétale. L'accord conclu à cette époque a donc permis de garder la possibilité pour les producteurs de réutiliser leurs propres semences en permettant à la SICASOV de percevoir un droit sur les tonnes de blé produites pour la rémunération des obtenteurs au prorata des variétés créées et prévoyant un retour pour les producteurs qui achètent des semences certifiées.

Tous les acteurs de la filière semences ont reconduit par période triennale cet accord permettant de disposer ainsi d'un budget recherche plus important au service des innovations nécessaires à la compétitivité des producteurs. Au cours des années, les discussions successives ont permis de réduire l'écart de la contribution au financement de la recherche en création variétale entre les producteurs qui achètent la semence certifiée et ceux qui utilisent leurs semences de ferme.

L'accord conclu au printemps 2019 au titre de la contribution à la recherche et l'innovation végétale (CRIV) pour une période de 3 campagnes arrivant à échéances en juillet 2022, des discussions ont donc eu lieu sur le 1er trimestre 2022 entre les acteurs de la filière semences pour établir les termes d'un nouvel accord sur la période 2022-2025.

Aux représentants des obtenteurs qui souhaitaient une augmentation de la contribution des producteurs, l'AGPB a toujours considéré qu'un tel accord était envisageable qu'à la condition d'avoir plus de recherches pour davantage d'innovations. Un retour est prévu pour ceux qui utilisent des semences certifiées, afin de réduire l'écart

avec les semences de ferme. La commission Semences de l'AGPB a donc étudié plusieurs propositions avec pour objectif de parvenir à une plus grande efficacité de l'azote et des protéines par exemple ou à une plus grande résistance aux bioagresseurs afin de limiter les intrants, permettre une meilleure résistance au stress hydrique, au gel et permettre une meilleure adaptation au changement climatique en veillant notamment à une plus grande efficacité des projets retenus par le Fonds de soutien à l'obtention végétale (FSOV).

Dans le cadre de ces discussions, les représentants des producteurs ont aussi exigé la garantie que les budgets destinés aux obtenteurs aillent bien à la recherche ainsi que l'élaboration d'indicateurs pertinents de suivi des résultats. Les représentants des obtenteurs ont accepté de participer à l'élaboration de ces indicateurs et de présenter chaque année un bilan des actions de recherche pour l'ensemble des entreprises concernées.

Toutes ces propositions ont fait l'objet de discussions au sein du conseil d'administration de l'AGPB et ont été validées.

UNE ETUDE STRATÉGIQUE POUR LE BLÉ DUR

Depuis leur maximum historique atteint en 2010, la production et la surface françaises de blé dur ont été divisées par deux, la surface nationale chutant de 507 000 à 249 000 ha en 2020. Les producteurs de blé dur comme l'ensemble de la filière sont aujourd'hui dans une situation économique difficile.

Cette culture est particulièrement risquée, avec une forte volatilité des rendements et des qualités que ne compensent pas les prix payés aux agriculteurs. Face à ce déclin préoccupant pour la durabilité de la filière et pour notre souveraineté alimentaire, les acteurs de la filière, dans le cadre d'Intercéréales et sous l'impulsion de l'AGPB, ont chargé en avril 2021 le cabinet CERESCO de mener une étude stratégique visant à faire du blé dur une culture rémunératrice,

enrayer la baisse des surfaces cultivées et améliorer la compétitivité tout au long de la filière. L'étude, co-financée par Intercéréales, l'AGPB, FranceAgriMer et le CFSI-SIFPAF, a été achevée en février 2022. Après un diagnostic partagé des forces et des points de difficultés rencontrés par la filière, l'étude a mis en avant quatre axes pour assurer la pérennité de la filière : la valorisation par une démarche « blé dur premium » valorisant la qualité et la logistique françaises, la contractualisation d'une partie des volumes destinés au marché français, l'innovation et la recherche variétale, et la proposition d'un plan d'investissement.

Pour approfondir ces quatre priorités stratégiques, de nouveaux travaux ont été lancés en mai 2022 sous le nom « Excalidur » et sous l'égide d'Intercéréales.

VERS UN GREEN DEAL EUROPEEN PLUS COHERENT

Dans ses projets de stratégies « De la fourche à la fourchette » et « Biodiversité » dévoilés le 20 mai 2020 dans le cadre du « Green deal », la Commission européenne, proposait pour l'agriculture des objectifs chiffrés d'ici 2030, parmi lesquels une baisse de 50% de l'usage des produits phytosanitaires et de 20% de l'usage des engrais, une hausse de la surface en agriculture biologique de 8,5 % à 25% et une hausse de la surface agricole non productive de 4% à 10%. Outre leur pertinence douteuse vis-à-vis de l'environnement, ces objectifs conduiraient à une baisse certaine de la production agricole. En l'absence d'évaluation d'impact européenne par la Commission, plusieurs études d'impact ont été publiées par diverses institutions et universités en 2021 et 2022, qui évaluent les effets des quatre objectifs cités plus haut.

AUTEUR	PUBLICATION	BLÉ	MAÏS	OLÉAGINEUX
USDA	11/20	-49%	-20%	-61%
HFFA/EUROSEEDS	05/21	-26%	-22%	-24%
JRC	08/21	-15%	-15%	-15%
U KIEL/GRAIN CLUB	09/21	-17%	-32%	-20%
WUR/CROPLIFE	01/22	-26%	-21%	-24%

Ces études prévoient toutes une chute de la production agricole de l'UE, à hauteur de -15% à -50% en grandes cultures. En outre, les objectifs proposés conduiraient à une augmentation des prix agricoles et alimentaires en Europe, à une baisse

des revenus des agriculteurs, à une hausse des importations, à une baisse des exportations et à une dégradation de la balance commerciale de l'UE. Enfin, et c'est un comble, ces stratégies offriraient des bénéfices environnementaux très limités, à cause du transfert de production dans le reste du monde : la baisse des émissions de carbone par l'agriculture européenne serait compensée par plus d'émissions dans le reste du monde qui devrait produire plus.

C'est pourquoi l'AGPB, avec les autres organisations de grandes cultures et la FNSEA, a fait connaître depuis 2020 son opposition aux objectifs chiffrés des deux stratégies et a avancé des contre-propositions plus pertinentes vis-à-vis de l'environnement sans pénaliser la production : réduire les risques des pesticides (« Contrat de solutions »), réduire les pertes d'azote grâce au fractionnement, aux inhibiteurs et aux outils de pilotage et d'aide à la décision, proportionner le développement de l'agriculture biologique à la demande, développer la biodiversité sur les parcelles cultivées.

Depuis la guerre en Ukraine qui a remis en avant la sécurité alimentaire de l'Europe et des pays importateurs, et l'impératif de production agricole, la controverse bat son plein sur la scène politique européenne entre les tenants des objectifs « De la fourche à la fourchette » de 2020 et les partisans, de plus en plus nombreux, d'un report ou d'une redéfinition de ces objectifs.

LES CÉRÉALISERS ENGAGÉS POUR LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

La pompe à carbone des céréales est le point de départ de filières de la bioéconomie et de leviers d'actions pour créer de la valeur et de la résilience. L'AGPB défend une pompe à carbone efficace, productive et qui serve à nourrir, décarboner l'économie et séquestrer du carbone, dans le sol et des produits.

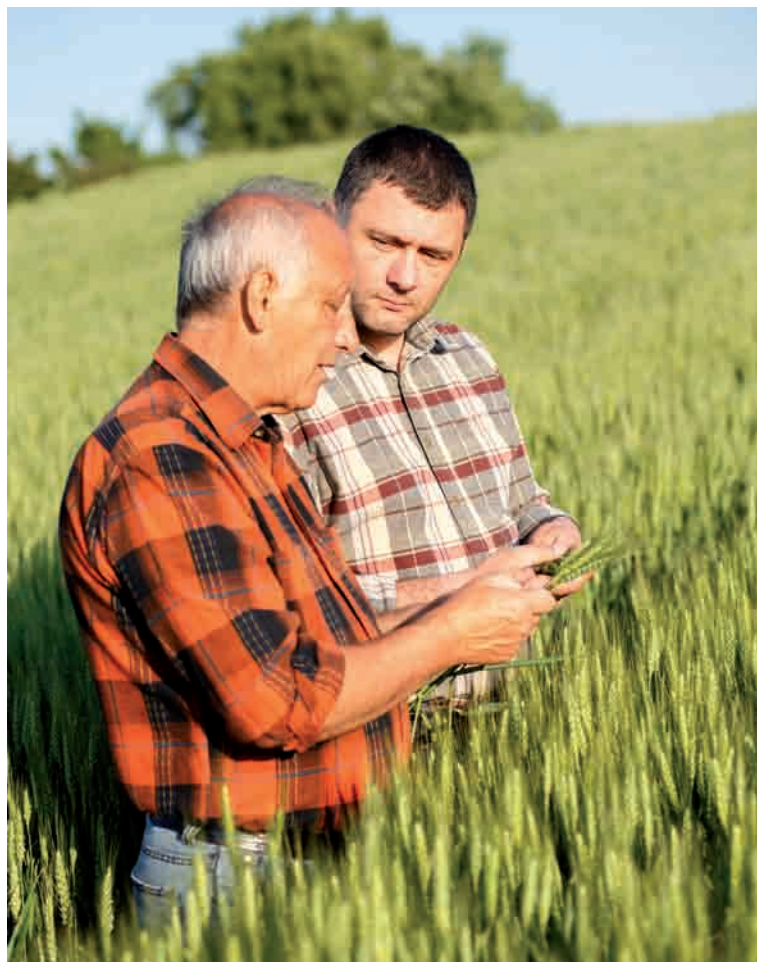
L'AGPB a défendu ainsi dans la loi climat et résilience la contribution des voitures flexfuels dans les objectifs de décarbonation des voitures d'ici 2030.

L'AGPB a poursuivi son implication dans la valorisation de crédits carbone « grandes cultures » sur le marché volontaire du carbone. Avec ses partenaires AS végétales et les instituts techniques, l'AGPB a obtenu la reconnaissance le 26 août 2021 par le Ministère de la Transition Ecologique de la méthode grandes cultures dans le Label Bas Carbone. Ce résultat positif est une première étape pour donner aux céréaliers l'opportunité de créer de la valeur avec leurs actions carbone. L'AGPB a poursuivi ses efforts en incitant à l'élaboration d'outils pour faciliter le diagnostic et montage de projets des agriculteurs. L'AGPB s'est aussi engagée avec la FNSEA, l'APCA, les JA et les AS végétales et animales à mettre sur pied un « mandataire » agricole à même de porter la validation des projets auprès de l'Etat, et organiser la genèse des crédits carbone et leur vente. Cet engagement pris lors du SIA 2022, l'AGPB s'y implique fortement pour une mise en place opérationnelle dans le courant de l'année 2022. L'AGPB défend aussi au niveau européen (DG AGRI, DG CLIMA) la vision française d'une création solide et robuste de crédits carbone, et un revenu carbone additionnel aux aides de la PAC.

Sur le Bioéthanol, l'AGPB défend au niveau européen le rôle des biocarburants G1 dans le cadre du paquet 55 qui refonde les textes climat et énergie européen dans le cadre du nouvel objectif de réduction des émissions en 2030 à 55% par rapport à 1990 au lieu de 40% précédemment. Les discussions sur la directive énergie renouvelable se poursuivent ce 1^{er} semestre 2022. L'AGPB agit en lien

avec le COPA, au sein de la plateforme européenne des biocarburants, pour défendre un plafond de 7% de biocarburants à l'échelle de l'UE, pour permettre à la France de faire plus de superéthanol E85. L'AGPB a obtenu également la possibilité de valoriser les actions carbone des agriculteurs dans le cadre de la directive énergies renouvelables. Sur le biométhane, l'AGPB est impliquée dans la révision du décret culture qui encadre l'utilisation des cultures dans la méthanisation. L'AGPB demande une facilitation de l'usage des CIVE en évitant l'instauration de freins et en développant le potentiel de production.

Enfin, l'AGPB se mobilise pour l'intégration dans les politiques publiques de l'agriculture comme solution de long terme pour le climat. Elle se mobilise pour faire reconnaître le « Produire plus, Produire mieux » dans la révision de la SNBC, Stratégie Nationale Bas Carbone, qui doit avoir lieu en 2023 après l'adoption d'une nouvelle loi Climat nationale. L'AGPB intervient auprès de la DGPE pour une évaluation rigoureuse et objective du rôle des grandes cultures et non pas une politique guidée par des choix décroissants et idéologiques.



AUTHENTICITÉ, VISIBILITÉ ET NOUVEAUX MODES D'EXPRESSION POUR UNE COMMUNICATION À 360°

La stratégie de communication de l'AGPB se veut résolument omnicanale. Elle intègre notamment des actions envers la presse généraliste et économique, la presse spécialisée et la presse agricole départementale. Pour porter à la connaissance de ses mandants et autres cibles de communication, elle s'appuie également sur un ensemble de publications au travers de la news hebdomadaire diffusée à 20.000 personnes, sur les sites web développés www.agpb.fr et www.lesnouveauxcerealiers.fr. Plus épisodiquement sur l'AGPB publie des informations et actualités au travers de l'extranet FNSEA et de sa lettre hebdo.

Ainsi, la communication de
l'AGPB repose sur
3 idées fortes :

1

EXPLIQUER LE SAVOIR-FAIRE
DES CÉRÉALIERES AUPRÈS D'UN PUBLIC
URBAINS ACTIFS, DANS UNE APPROCHE
AUTHENTIQUE,

2

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE SON EXPERTISE
EN AUGMENTANT LA VISIBILITÉ DE SES TRAVAUX
AUPRÈS DE SON ÉCOSYSTÈME (AGRICULTEURS,
RÉSEAUX SYNDICAUX ET ÉCONOMIQUES) POUR
CONFORTE SA LÉGITIMITÉ,

3

CONSTRUIRE UNE NOUVELLE RELATION
AVEC LES JEUNES PRODUCTEURS DE GRANDES
CULTURES EN RENFORÇANT SA
COMMUNICATION DIGITALE.

AUTHENTICITÉ ET TÉMOIGNAGE, LES CLEFS D'UNE COMMUNICATION EFFICACE

L'AGPB depuis 2018 s'est engagée sur l'amélioration de l'image du métier de céréalier avec la campagne « Les Nouveaux Céréaliers ». En mai 2021, pour sa 3^{ème} édition l'AGPB a innové et lancé le tout premier podcast 100% céréalier, un format média qui monte. La campagne ambitionne de cibler plus précisément les urbains actifs de 30 à 60 ans, une frange de la population française qui fait et défait l'opinion publique, aujourd'hui, par l'intermédiaire

de la presse bien-sûr, ou des réseaux sociaux. Les orientations politiques sont la résultante directe de cette opinion publique.

Le podcast est un format de média adapté à la cible fixée des urbains. 4,5 millions de Français ont écouté un podcast en 2020 (sources sondage Harris interactive 2019).

L'AGPB a donc lancé son tout premier podcast « Luc, céréalier », en mai 2021 afin de raconter, d'une façon nouvelle et différente, le quotidien du métier de céréalier. A travers 4 épisodes disponibles sur toutes les plateformes audio (Deezer, Spotify, ou Apple podcast).

Ce temps 3 de la campagne a permis de toucher un public plus jeune et plus alerte sur ces médias. Les résultats n'ont pour autant pas été totalement à la hauteur des espérances, notamment au travers du nombre d'écoutes assez limité 2000 écoutes complètes bien que 13 millions de personnes ont été exposés aux images proportionnels dans plusieurs médias nationaux généraux et spécialisés.

Cette expérience montre au demeurant que la parole agricole doit systématiquement être incarnée par de vrais producteurs. Authenticité et sincérité sont donc les axes à privilégier pour l'avenir.

LA PRÉSENCE DIGITALE ESSENTIELLE POUR LA COMMUNICATION D'INFLUENCE

Les médias sociaux ou le digital ont pris une très grande importance ces dernières années. En 2021, l'AGPB s'est donc dotée d'un plan de communication digitale. La communication d'influence, au cœur même des activités de l'AGPB **est entrée de plein pied dans une nouvelle ère, celle du numérique.**

Longtemps, le monde agricole est resté fermé, ne jugeant pas nécessaire d'expliquer son activité et ses travaux au service de l'intérêt général. Or internet et **les réseaux sociaux ont donné la possibilité à tous d'avoir accès à de nombreuses informations.** Les mouvements écologistes l'ont bien compris et rivalisent désormais avec les corps intermédiaires agricoles historiques. Sans réaction, la légitimité des organisations syndicales agricoles pourrait être durablement remise en cause.



TISSER UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES ÉLUS DE LA RÉPUBLIQUE

L'activité « Affaires publiques » de l'AGPB a été rythmée par de nombreux temps forts, liés à une **actualité législative très dense** avec l'examen par le Parlement de textes de loi emblématiques tels que Climat et Résilience, la réforme de l'assurance récolte, Egalim 2, mesures d'urgence pour le foncier agricole (présentation supra). Au cours de cette année, l'AGPB n'a eu de cesse de défendre les intérêts des producteurs à travers un échange constant avec les pouvoirs publics, dans un esprit constructif.

Au-delà de la stricte actualité législative et réglementaire, l'AGPB a **maintenu et renforcé ses liens avec les responsables publics aux niveaux local, national, européen et international**. Le Salon International de l'Agriculture (SIA) du 26 février et 6 mars a été significatif en ce sens.



LES AGRICULTEURS
FRANÇAIS SONT
LARGEMENT CONNECTÉS.

68%

d'entre eux présents
et actifs sur les
réseaux sociaux.

Instinctivement
l'influence
numérique évoque
Instagram ou **YouTube**,
pourtant **Facebook**,
Twitter ou **LinkedIn**
se révèlent être des
outils très
pertinents.

Les échanges se sont principalement orientés sur les conséquences du conflit russo-ukrainien non seulement pour la profession mais aussi pour la sécurité alimentaire mondiale. L'AGPB a également présenté à cette occasion ses préconisations pour les cinq années à venir compilées dans un Livre blanc intitulé « *Grandes cultures : Pilier d'une souveraineté durable* », réalisé avec l'AGPM, la CGB et la FOP. Ce document a par ailleurs été exposé aux équipes de campagne des principaux candidats à l'élection présidentielle et aux candidats aux élections législatives, via les administrateurs de l'AGPB.

Parallèlement à ce temps fort du SIA, les représentants de l'AGPB ont poursuivi des relations régulières, tout au long de l'année, avec les représentants des pouvoirs publics pour tisser **un dialogue permanent avec les représentants de l'Etat**.

Ainsi le plan de communication digitale AGPB a permis d'instituer une fréquence de publication appropriée à chaque réseau social, des messages et des formats de contenus divers. Les efforts de l'AGPB se concentrent principalement sur Twitter, et Facebook. En 2022, la page **LinkedIn AGPB #LesNouveauxCerealiers** a été activée par le lancement d'articles ou tribunes en ligne.

Instagram, plus adapté pour une cible plus jeune sera activée dans le courant de l'année 2022.

L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE POUR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

50%

des agriculteurs vont céder
leur exploitation dans
les 10 ans qui viennent.

Celui-ci a connu un certain
nombre d'assouplissements
au cours de son examen au
Parlement, notamment une
extension de son champ
d'exemption :

Cette loi, promulguée le 23 décembre 2021 et devant entrer en vigueur avant le 1^{er} juillet 2022, vise à réguler l'accès au foncier par le marché sociétaire. Elle assure, notamment à travers les SAFER, **un contrôle des mutations de parts sociales au-delà d'un seuil d'agrandissement significatif, fixé au niveau régional.** Celui-ci est compris entre 1,5 fois et 3 fois la Surface Agricole Utile Régionale Moyenne (SAURM). L'AGPB, qui partage naturellement les objectifs de préservation et de valorisation du foncier agricole, a suivi de près l'examen de ce texte de loi.

Aux cessions entre époux, PACS, parents et alliés **jusqu'au 4^{ème} degré** sous condition d'engagement à l'exploitation (directement ou bail) sur une durée de 9 ans.

Aux cessions entre associés ou actionnaires détenant depuis 9 ans des titres sociaux dans la société (sans condition de temps, en cas de maladie ou d'invalidité.)

Cette évolution du texte semblait indispensable afin de préserver le modèle d'exploitation à capitaux familiaux qui répond à des ressorts naturels pleinement en phase avec les objectifs du texte de loi : favoriser l'installation d'agriculteurs, la consolidation d'exploitations et le renouvellement des générations agricoles.



REWARD



L'AGPB a coordonné ce Projet ERASMUS + REWARD pour « Raising Employability of Women through entrepreneurial Activities fostering Rural Development », aux côtés de 6 autres partenaires européens (belge, espagnol, polonais, tchèque et slovène). Ce programme ERASMUS+, financé par l'Union Européenne, a pris fin en 2021, et a été sélectionné comme un exemple de bonne pratique, quant à la qualité des livrables finalisés. Il avait pour ambition d'assurer la promotion de l'emploi et de l'autonomie des femmes vivant dans les zones rurales grâce à des outils de communication et formation. Tous les éléments ont été livrés : rapports nationaux et européens, site web, outils de formation MOOC en ligne.

Disponible sur :
<https://reward-erasmus.eu/?lang=fr>

Accessibles en ligne, les formations, conseils et témoignages développés vont aider les femmes des zones rurales à diversifier leurs activités, favoriser leur esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, améliorer leurs perspectives d'emploi et ainsi les inciter à rester sur place. Toutes sont disponibles dans les langues nationales des partenaires.

Avec REWARD, l'AGPB a pu collaborer à la fois avec des structures agricoles dans d'autres Etats-membres mais également apporter un éclairage différent auprès de structures syndicales en France. A cette occasion, l'AGPB a organisé des présentations avec la Commission Nationale des Agricultrices de la FNSEA.



VISION 2030

Au carrefour de nombreuses attentes et interrogations sociétales, les céréaliers français assurent de multiples missions d'intérêt général souvent méconnues : participer à la souveraineté alimentaire et énergétique de la France et de l'Europe, lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité des zones rurales, contribuer au dynamisme économique des territoires ou bien encore assurer la transition écologique.

Face à l'émergence des nouvelles opportunités d'activités, les céréaliers français se questionnent et préparent l'avenir. Une réflexion initiée début 2022, est lancée pour définir la Vision, les missions et les moyens à mobiliser pour aborder les 10 ans qui viennent avec responsabilité et sérénité.



Diffuser Culturibles pour nourrir l'argumentaire de nos organisations : Pour éclairer la vision à l'horizon 2030, l'AGPB s'appuie sur l'actualisation du travail prospectif Culturibles en collaboration avec l'ensemble des associations spécialisées Grandes cultures. De « Farm to Fork » aux impacts du conflit ukrainien, tous les scénarios pour questionner l'avenir des exploitations céréalières sont mis sur la table. Cette démarche partagée a pour objectif de nourrir les arguments de nos organisations dans le cadre de la loi d'orientation de l'agriculture promise par le Président-candidat.

NOTES :



**ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES PRODUCTEURS DE BLÉ
ET AUTRES CÉRÉALES**

23,25 avenue de Neuilly
75116 Paris
Tél. : 01 44 31 10 10
contact@agpb.fr

RETROUVEZ L'AGPB SUR :

www.agpb.fr
www.lesnouveauxcerealiers.fr
@AGPB_cerealiers
Chaine Youtube AGPB



**Produire Plus,
Produire Mieux**